

## Pour une gestion de l'espace efficace sur Belledonne

### Quelles actions des collectivités territoriales pour l'après-PEZMA ?

#### Préambule : Un contexte qui évolue

En 2005, l'ADABEL (Association pour le Développement de l'Agriculture de Belledonne), a construit collectivement une proposition de schéma innovant pour assurer l'entretien de l'espace en montagne. Elle l'a soumis au Conseil Général, avant que celui-ci ne décide finalement de reconduire le PEZMA (Programme d'Entretien des Zones Menacées d'Abandon) sur 2005-2010. Ce travail était le fruit de nombreux échanges avec les agriculteurs et les élus (7 réunions de travail, 32 signataires).

5 ans plus tard, il est probable que le PEZMA ne soit cette fois plus reconduit; les derniers paiements interviendraient en avril 2010.

La « gestion de l'espace » est constamment affichée comme une priorité politique. Ainsi, le PSADER du Grésivaudan (Projet Stratégique pour l'Agriculture et le Développement Rural), porté par la Communauté de Communes Le Grésivaudan, définit « la valorisation de la multifonctionnalité de l'agriculture et l'accompagnement des agriculteurs et sylviculteurs dans la contribution au maintien d'espaces ouverts et sûrs » comme l'un des 5 enjeux du territoire. Pourtant, en pratique, les moyens financiers alloués à la réalisation de travaux d'entretien ou de réhabilitation de parcelles ne cessent de diminuer (fin du PLGE, Plan Local de Gestion de l'Espace sur Belledonne en 2005, suppression des aides à la constitution d'Associations Foncières Pastorales libres, par exemple).

**L'ADABEL, partenaire de l'Agriculture depuis 25 ans, souhaite encore une fois être force de proposition, pour orienter et encadrer de façon innovante et efficace de nouveaux financements publics sur cette question, afin d'éviter les effets négatifs prévisibles sur l'agriculture et le paysage de montagne.**

#### Pour des espaces montagnards ouverts et vivants

##### L'agriculture de montagne, un partenaire irremplaçable

L'agriculture de montagne tient une place essentielle,

- Sur le plan **économique**, elle permet le développement des productions de terroir et de qualité,
- D'un point de vue **social**, elle contribue au maintien d'actifs dans les villages de montagne, maintenant ainsi des emplois dans des secteurs peu créateurs d'emplois,
- En terme **paysager**, le rôle essentiel de l'agriculture de montagne n'est plus à démontrer et la procédure PEZMA a contribué à la reconnaissance du travail de gestion de l'espace réalisé par les agriculteurs de montagne.
- Dans le domaine **touristique**, l'entretien de l'espace et du cadre de vie réalisé par les agriculteurs de montagne est très largement bénéfique. Il permet en effet de préserver et de mettre en valeur le cadre magnifique des montagnes, qui constitue le poumon vert de l'agglomération grenobloise.

- Sous l'angle environnemental, elle contribue à la diversité des milieux et donc à la richesse écologique.

Par tous ces aspects, **l'agriculture de montagne est partenaire de l'aménagement** et de la vitalité du territoire. Elle agit sur la qualité globale des espaces et des produits dans une démarche de développement durable.

### **Le PEZMA, une procédure inédite**

Le PEZMA a été mis en place par le Conseil Général de l'Isère en 1989, en concertation avec les organisations professionnelles agricoles, pour répondre à un double objectif :

- maintenir un espace montagnard ouvert
- rémunérer un travail d'intérêt collectif

Après de nombreuses évolutions, le dernier contrat de 5 ans (qui prendra fin le 31 mars 2010) rétribue le travail d'entretien de parcelles pentues (non mécanisables) à hauteur de 65,55 €/ha/an ou 122,55 €/ha/an si l'entretien est mécanique.

En 2008, sur l'ensemble du département, les dossiers PEZMA concernaient 669 bénéficiaires et 9 502 ha (hors retraités). Sur Belledonne, les **206 dossiers couvrent 1372 ha** (dont 554 ha entretenus mécaniquement). La diminution de la surface couverte par rapport au programme précédent (279 dossiers sur 2316 ha) s'explique par la nouvelle règle de non cumul avec la PHAE (Prime Herbagère Agri-environnementale).

### **Des résultats probants...**

Le PEZMA est perçu par tous comme une procédure qui a un **impact réel sur la gestion de l'espace** dans les secteurs en risque de déprise. S'il n'a pas complètement stoppé l'avancée de la friche et de la forêt, il a largement contribué à la freiner.

En outre, le PEZMA est **une reconnaissance**, à l'échelle d'une collectivité locale, **du travail de gestion de l'espace** réalisé par les agriculteurs. Il a été bénéfique à toute la société. Par cette procédure, cette dernière accepte de rémunérer les agriculteurs pour leur action d'entretien des espaces menacés.

Enfin, contrairement à de nombreuses aides agricoles, le PEZMA ne vient pas en compensation d'un handicap ou d'une baisse de prix. **Il rémunère un travail réel** et est donc perçu de façon très positive par les agriculteurs.

### **...malgré quelques imperfections**

Au-delà de ces aspects positifs indéniables du PEZMA, des limites peuvent cependant être relevées :

La première est le **difficile fonctionnement des commissions communales**. Si la connaissance avec le terrain est un atout indéniable, elle engendre également une grande proximité entre les personnes qui rend difficile la prise de décision sur les dossiers étudiés.

En outre, l'instauration du PEZMA et plus particulièrement la restriction des conditions d'éligibilité en 1999 a parfois rendu difficiles **les relations entre les agriculteurs et les propriétaires**.

Enfin, **le rôle confié aux collectivités locales** restait relativement limité. La quasi-totalité des communes ont choisi de contribuer financièrement au PEZMA mais elles n'ont pas été associées lors de la définition du programme. Pourtant, les collectivités locales ont un intérêt majeur dans la pérennité de l'entretien des espaces ouverts et elles en sont les premières bénéficiaires.

## Pour une gestion de l'espace planifiée

L'ADABEL, après avoir construit et animé le PLGE (Plan Local de Gestion des Espaces), propose en matière d'entretien de l'espace, **un schéma innovant** qui implique un engagement plus important des communes et suggère une ouverture des bénéficiaires potentiels.

Dans le dispositif envisagé, **les communes sont à la base du programme**. Elles définissent, en partenariat avec les agriculteurs et avec l'appui des associations de développement local (ADABEL sur Belledonne), **UN PROJET DE GESTION DURABLE DES ESPACES**, cohérent avec les documents d'urbanisme locaux, pour identifier :

- les enjeux des différents espaces (d'un point de vue paysager, patrimonial, écologique, économique, etc.) et leurs priorités,
- les contraintes spécifiques à chaque secteur,
- les modes de gestion les plus appropriés.

Selon les situations, d'autres partenaires locaux peuvent tout à fait être associés à la réflexion, comme par exemple des structures représentant les propriétaires fonciers telles que les Associations Foncières Pastorales.

Selon les objectifs et les possibilités locales, elles peuvent ensuite :

- passer des contrats avec des agriculteurs locaux.
- faire appel à des prestataires de services (entreprise d'insertion par exemple) si l'agriculture locale n'est pas en mesure de répondre aux attentes.

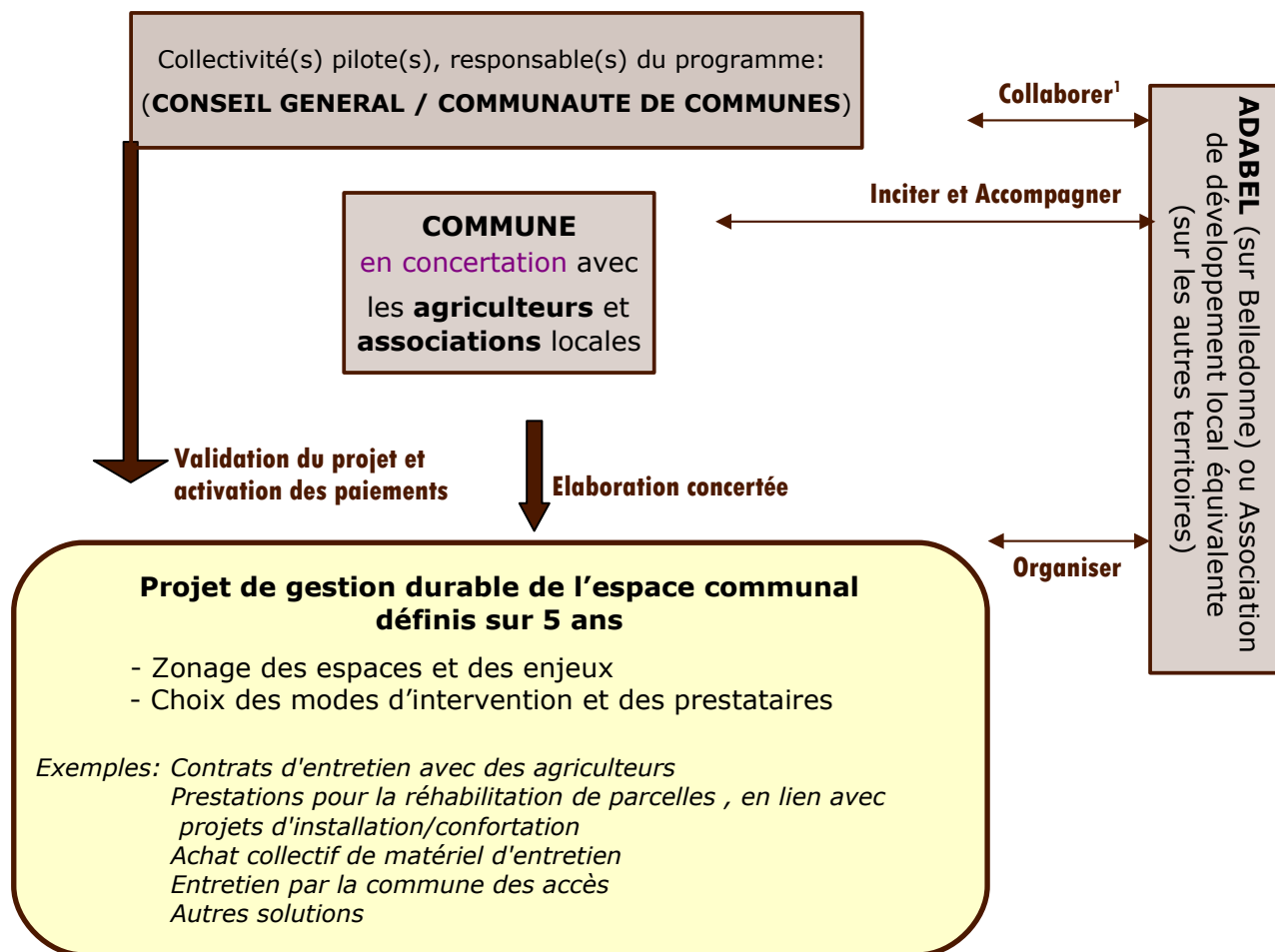
Dans les deux cas, **la personne qui réalise le travail** à la demande de la collectivité **est rémunérée**.

Ce schéma prévoit un **pilotage à échelle supra-communale, par les collectivités qui s'engageraient à financer ce programme**. La (ou les) collectivité pilote validerait les projets communaux en fonction d'un cadre fixé au préalable, et engagerait les financements nécessaires. Nous imaginons par exemple un pilotage conjoint **Conseil Général**, pour l'échelle inter-massifs, et **Communauté de Communes**, pour la cohérence territoriale.

Sur Belledonne, **l'ADABEL se propose pour être un partenaire** des collectivités pilotes dans la mise en œuvre de ces actions et faire le lien avec le monde agricole. Cette collaboration peut se concrétiser sous forme d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage auprès des collectivités pilotes et des communes. C'est un rôle qui correspond totalement à ses objectifs et ses actions et l'expérience qu'elle a acquise lui confère les compétences nécessaires.

- Ce schéma permet d'avoir **une aide qui s'adapte plus finement aux particularités locales**, et donc qui réponds mieux aux besoins de chaque territoire. Car la problématique de la gestion de l'espace n'est pas équivalente sur tous les territoires de montagne, d'un massif à l'autre, voire d'une commune à l'autre.
- Le schéma proposé apporte également **une cohérence plus grande entre les différents dossiers** car tous répondent aux enjeux définis à l'échelle communale. Il associe plus étroitement les communes qui prennent en main l'avenir des espaces agricoles de leur territoire et agissent en fonction des objectifs définis.
- Il ouvre un **espace de dialogue entre les agriculteurs, les élus et les habitants** en engageant une réflexion sur la gestion de l'espace

- **Il ouvre les aides aux non-agriculteurs**, pour que la collectivité puisse agir dans les secteurs où les exploitants agricoles ne sont plus en mesure, à eux seuls, de garantir la préservation des espaces ouverts. En effet, dans certains secteurs de montagne particulièrement difficiles, le faible nombre d'exploitations agricoles présentes ne permet pas de garantir la préservation des paysages ouverts. Il devient alors essentiel de se tourner vers d'autres secteurs d'activités pour maintenir l'ouverture des espaces, la diversité des milieux et la qualité du cadre de vie.



<sup>1</sup> : Collaboration sous forme d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage

Dans ce dispositif, l'échelon communal, qui apporte une grande connaissance du terrain, est central. Cependant, il peut apparaître comme trop proche du terrain pour avoir une vision objective. L'ADABEL propose donc un contrôle croisé, d'une commune à l'autre, avant validation par le comité de pilotage. *Dans cette hypothèse, il faudra veiller à ne pas provoquer de tensions entre communes voisines.*

## Pour une gestion de l'espace financée

Ce dispositif nécessite des financements publics pour:

- l'animation-ingénierie pour accompagner les communes sur l'élaboration de leur projet,
- les investissements inhérents au projet (prestations, contrats d'entretien, etc.)

Réserver un budget des Communautés de Communes et du Conseil Général pour financer l'entretien de l'espace en montagne, compenserait l'actuelle concentration en plaine des investissements économiques publics, et concrétiserait donc une solidarité financière de la plaine vers la montagne. Cette solidarité est nécessaire si l'on souhaite que la montagne, qui fait l'attrait du territoire isérois, reste vivante.

Prenons comme référence l'**actuel budget du PEZMA**. Sur le programme 2005-2010, 121 400 € par an étaient consacrés aux contrats d'entretien sur les 22 communes du périmètre de l'ADABEL, soit **607 000 € sur 5 ans**, financés par l'Europe, l'Etat, le Conseil Général et les communes.

En repartant de ce socle financier, on disposerait d'une moyenne de 25 000 € par commune, qui pourraient financer sur 20%, l'ingénierie pour l'élaboration du projet de gestion, et sur 80%, les investissements. Ce budget pourrait être pondéré en fonction par exemple, de la Surface Agricole Utile de la commune.

Références de coûts pour des travaux d'aménagement:

- Contrat d'entretien PEZMA 2005-2010: 60 à 120 € / an / ha, soit 300 € à 600 €/ha sur 5 ans.
- Prestation d'entretien : environ 240 à 700 € / ha / an
- Prestation pour débroussaillage d'une parcelle: 2000 à 6000 € par ha en fonction de la pente, de l'accès, entre autres.

**Les communes de Belledonne (signataires) sont prêtes à maintenir le budget qu'elles allouaient annuellement au PEZMA pour financer un tel programme.** Mais elles n'ont pas les moyens de le financer seules et espèrent que cette proposition retiendra l'attention d'autres collectivités, puisqu'il s'agit bien de défendre un intérêt général.

## Des points clefs à préserver

Quel que soit le dispositif qui sera retenu pour prendre la suite du PEZMA, l'ADABEL tient à souligner quelques points qui nous paraissent essentiels à prendre en compte :

- L'agriculture de montagne reste le cœur du dispositif.  
En dépit de l'ouverture proposée par l'ADABEL (pour la réalisation des travaux par des entreprises), nous restons persuadés que l'agriculture est et restera la mieux placée pour garantir l'entretien des espaces de montagne sur le long terme.
- Reconnaissance du travail de gestion de l'espace bénéfique à l'ensemble de la société.
- Prise en compte dans le zonage des parcelles de fauche non mécanisables  
En effet, les exploitations agricoles de montagne ont souvent une logique anti-économique quand elles fauchent des parcelles non mécanisables dans les coteaux. L'achat de foin dans la vallée serait pour elles économiquement plus rentable mais l'impact sur le paysage serait très néfaste. Il est donc essentiel de maintenir ces espaces dans le dispositif d'aide afin d'encourager la poursuite de leur entretien.

## Un proposition d'expérimentation sur une commune

L'ADABEL se propose de **lancer une expérience pilote** de = PROJET De GESTION DURABLE DE L'ESPACE = **sur une commune volontaire**, pour expérimenter la démarche et montrer l'exemple.

Il s'agit d'organiser une concertation entre élus, agriculteurs et partenaires associatifs pour identifier les espaces à enjeux et imaginer les modes d'intervention les plus appropriés. La concertation devra aboutir à un PROJET précisant ce zonage, les objectifs, les actions et les financements nécessaires sur 5 ans.

## Une proposition collective et fédératrice

En 2010, comme en 2005, ce schéma est une proposition travaillée avec les élus et les agriculteurs. Il est soutenu par les signataires suivants :

( ► Nom-Prénom ► Fonction ► Commune )

Josée ARGOUD-PUY.....	Agricultrice.....	Vaulnaveys le Haut
Gérard ARNAUD.....	Bureau de l'ADABEL.....	Pinsot
Eugène BESSON.....	Agriculteur.....	Vaulnaveys le Haut
Claude BLANC-COQUAND.....	Maire.....	Sainte Agnès
Brigitte BOLLIET.....	Elue.....	Venon
René BOUCHET-BERT-PEILLARD	Elu.....	La Ferrière
Laure BRIANCON.....	Future agricultrice.....	Saint Martin d'Uriage
Yves CARTIER-MILLON.....	Agriculteur.....	Les Adrets
Jean-Pierre COTTIN.....	Agriculteur.....	Saint Pierre d'Allevard
Isabelle CURT.....	Maire.....	Saint Mury Monteymond
Michel CROUTEIX.....	Elu.....	Moretel de Mailles
Paul DAUPHIN.....	Elu.....	Saint Martin d'Uriage
Arnaud DIDELLE.....	Agriculteur.....	Saint Pierre d'Allevard
Hélène FANET.....	Elue .....	Revel
Christophe FRANCHINI.....	Agriculteur.....	Venon
Camille GIROUD.....	Agriculteur.....	Laval
Aimée GROS.....	Elue.....	Sainte Agnès
Frédéric GROS.....	Agriculteur.....	Sainte Agnès
Alain JAY.....	Elu.....	Venon
Gérard JOURDAN.....	Elu et agriculteur.....	Les Adrets
Philippe LANGENIEUX-VILLARD	Maire .....	Allevard
.....	Conseiller Général.....	Canton d'Allevard
Jean LOMBARD.....	Maire.....	Saint Pierre d'Allevard
Ludivine MARCHAND.....	Future agricultrice.....	Vaulnaveys le Bas

Annick MARQUES.....	Elue et agricultrice.....	Sainte Agnès
Georges MERMOND.....	Agriculteur.....	Venon
Bruno MURIENNE.....	Maire.....	Saint Martin d'Uriage
Marc ODRU.....	Premier adjoint.....	Vaulnaveys le Haut
Nicole OZENNE.....	Agriculteur.....	Saint Martin d'Uriage
Yannick PEILLARD.....	Maire.....	Hurtières
Roger PHELIX.....	Agriculteur.....	Vaulnaveys le Haut
Jean PICCHIONI.....	Elu et Président Espace Belledonne...	Les Adrets
Jean RAFFIN.....	Agriculteur.....	Laval
Jean-Luc RAJAT.....	Agriculteur.....	Laval
Jacqueline REBUFFET.....	Elue et agricultrice.....	Laval
Françoise REILLER.....	Agricultrice.....	Herbeys
Jean-Pierre RENAUD.....	Agriculteur.....	Le Moutaret
Hortense RENAUD.....	Elue.....	Le Moutaret
Christel REYMOND-LARUINA....	Agricultrice.....	Moretel de Mailles
Jérôme RICHARD.....	Maire.....	Vaulnaveys le Haut
Jean-Claude RIFFLARD.....	Elu.....	Allevard
Francis TRUC-VALLET.....	Agriculteur.....	Laval
Claude VANNUFFELLEN.....	Maire.....	La Chapelle du Bard
Stéphane VAUSSENAT.....	Maire et Président de l'ADABEL.....	Pinsot

---

**C'est la proposition de tout un territoire.**

---